

un pays où vous pourriez être nécessaire. Le petit nombre de chanoines est pour moi une raison forte. Je vous demande en grâce, monsieur, de faire votre possible pour nous revenir voir. Il est même étonnant, qu'outre vos présences, on vous donne 900 frs. Le Chapitre après tout est le maître de faire des largesses ; mais il n'est pas le maître de permettre aux prêtres du diocèse de s'absenter, et le titre de députation continuée ne fait pas une raison canonique pour s'absenter de son bénéfice, lorsqu'on voit que cela n'est pas absolument nécessaire pour le bien de son corps, et que d'ailleurs les évêques ont déclaré qu'ils n'approuvaient pas ces longues absences.

“ J'ai vu avec peine partir le jeune M. Sarrazin. J'aurais bien voulu le conserver pour l'état ecclésiastique. C'était bien assez d'être privé de l'oncle sans nous priver du neveu <sup>(1)</sup>. Je suis, etc.”

Voici maintenant la réponse de M. De L'Orme.

“ 2 mai 1742. Monseigneur, l'on ne peut être plus sensible que je suis aux empressements que vous me témoignez de me recevoir en Canada, dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 26 octobre dernier.

Je souhaiterais y pouvoir répondre dès cette année. La chose est d'autant plus impossible que j'ai ici des affaires pour plus de deux ou trois ans à terminer, tant pour le Chapitre de Québec que pour moi, dans lesquelles je suis engagé en mon propre et privé nom.

“ J'ai fait une vente de bois pour le Chapitre, dont l'exploitation n'est point encore finie. Il n'y a que moi qui puisse en donner la décharge, et le grand maître des eaux et forêts ne peut faire le recolement que moi présent, parce que je m'y suis engagé en mon nom ; le recolement ne se fera que dans deux ans, parce que les bois ne sont point encore..... <sup>(2)</sup> j'ai outre cela un

---

(1) Nous reverrons plus loin ce neveu.

(2) Illisible.